

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-839

Direction générale des services

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le règlement sanitaire départemental,

VU l'article L2212-5 donnant compétence aux policiers municipaux d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

VU la délibération n°DEL2026-024 du 28 mars 2026 donnant pouvoir au Maire,

CONSIDÉRANT que le département d'Eure-et-Loir est placé en vigilance rouge – canicule,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de garantir la sécurité du public sur l'emprise des équipements sportifs de la Ville,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin préserver la santé de la population et ainsi de fermer les équipements sportifs de la Ville de Dreux : terrains de sports, stades et gymnases,

ARRÊTE

Article 1er : l'arrêté n°ARR2026-839 entre en vigueur à compter du samedi 11 juillet 2026 à 09h00 jusqu'à la levée de la vigilance rouge,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée des équipements et publié,

ARTICLE 3 : le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux, Monsieur le Commissaire chef de circonscription de la Sécurité Publique de Dreux, le chef de service de la police municipale de Dreux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par l'intermédiaire du site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 10 JUIL. 2026

Le Maire



Document certifié exécutoire
après dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le
et publication ou notification le

Abdel-Kader GUERZA